

Lettre d'attente

Pour affermer la Monnoye de Tournay.

Du 28. juillet 1440.

Charles par la grace de Dieu
Roy de France a nos amés, et feaux les Généraux
Maistres de nos Monnoyes, salut et dilection
Comme par certain traité passé, et fait entre
notre très chier, et très amé frere le duc de
Bourgoigne, et les Prestres, Jurés, Escheviers,
et de nos doyens, et Bourgoys de notre ville
et Cité de Tournay, de notre consentement
entre autres choses eul été accordé que nostre
Monnoye de Tournay demeureroit en change,
et n'y seroit loyé, n'y monnoyé d'or, n'y argent
jusques à certain temps, et terme, lequel con-
sistoit, et finy à la Saint Jean Baptiste
dernier passé, et par ce soit nostre dite
Monnoye ouverte après pour faire

ouures, et monnoyes comme au parauant, &
pour ce en il que nous vous mandons en
commettant, Je mestier en par ces présentes,
qu'il y continem, et sans delay vous bailliere
notre ditte Monnoye aux us, et coutumes,
ainsy qu'il appartient, le plus profitablement
que faire se pourra, et pour ce faire vous
transporter hardiment dans quel lieu
qu'il avisera jusques en notre dite Ville de Louvain,
et quelle notre Monnoye du dit Louvain
remettiere sure, et la bailliere comme de ce
aup dit us, et coutumes de notre Monnoye,
ainsy que vous es ete pour le mieux a notre
proffit de ce faire vous donnons, et a
chaun de vous pouuoir, auctorite, et
mandement expresse, Mandons, et commandons
a tous nos Justiciers, officiers, et subjets
qui a vous, et a chaun de vous, en ce faisant,
obeissent, et entendent diligemment. Donne
a Thierclier le Ding huitieme jour de
juillet l'an de grace quatorze cent quarante
et de notre regne le dia huitieme sous notre

Seal & donné en l'absence du grand Conseil
ainsy signé par le Roy en son Conseil. J. ~
Dejon. 1.